

PROJET DE COMPTE RENDU DE LA RÉUNION  
DE LA CSS ESCALQUENS  
du 5 juillet 2018

INTITULE	NOM	STATUT	PRESENT/EXCUSE/ ABSENT
<b>Collège administration</b>			
Préfecture Haute-Garonne	Anabel LESOURD Valérie BAUTHIAN		Présente Présente
SIRACED PC	Pierre DE LAENDER		Présent
SDIS 31	Patrick RIEU		Présent
DREAL	Stéphanie ROBIC Rémy CORTES		Présente Présent
DIRECCTE			Absent
DDT			Absent
<b>Collège collectivités</b>			
Mairie d'Escalquens	Le maire Denis FOURNIER Michel INTRAND Monique BUCHET Pauline HERTOUX	Titulaire Titulaire Suppléant Suppléant	Absent Présent Absent Absente Présente
Mairie de Pompertuzat	Le maire Jean-Paul DEODATO	Titulaire Suppléant	Absent Excusé
Mairie de Belberaud	Le maire Raphaël SORROCHE	Titulaire Titulaire	Absent Présent
SICOVAL	Jean-François ROUSSEL Alain SERIEYS	Titulaire Suppléant	Absent Absent
Conseil départemental	Emilienne POUMIROL Gilbert HEBARD Frédéric FOURNIER	Titulaire Suppléant Service environnement	Absente Absent Présent
<b>Collège riverains</b>			
SNCF Mobilité	Claire BOURLET DE LA VALLEE	Titulaire	Absente
SNCF Réseaux	Alain BRU Sylvain FAVENNEC	Titulaire Suppléant	Absent Présent
Copropriété de la Grave	Jean-Marc HALLOUARD	Titulaire	Absent
FNE	Alain RIVIERE	Titulaire	Présent
Le Vallon d'Escalquens	Jacques FRANCOIS	Titulaire	Présent
<b>Collège exploitants</b>			
Total Marketing Services	La représentante de la société Total Marketing Services	Titulaire	Présente

Gaches Chimie	Le représentant de la société Gaches Chimie	Suppléant	Présent
	La représentante de la société Gaches Chimie	Suppléante	Présente
<b>Collège salariés</b>			
Gaches Chimie	Les représentants des salariés de la société Gaches Chimie	Titulaires et suppléants	Absents

## ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du compte rendu de la réunion de la CSS du 28 juin 2017 ;
- 2) Élection du bureau de la CSS ;
- 3) Point d'informations – société Total Marketing Services ;
- 4) Bilan de l'activité 2017 – société Gaches Chimie ;
- 5) Point d'informations de l'inspection des installations classées et notamment présentation de l'instruction du 6 novembre 2017 relative à la sûreté dans les installations classées pour la protection de l'environnement
- 6) Questions diverses

*La séance est ouverte à 14 heures 35 sous la présidence de Mme Anabel LESOURD, directrice du service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial de la préfecture de la Haute-Garonne.*

### **1) Approbation du compte rendu de la réunion de la CSS du 28 juin 2017**

La représentante de la société Gaches Chimie précise que les prélèvements trimestriels sont opérés dans le bassin « bases et acides-bases », et non « bases et oxydants » (p. 4 du compte rendu).

La représentante de la société Total Marketing Services signale une coquille dans le document (p. 2 : « land-farming », et non « land-scarming »).

*Sous réserve de la prise en compte de ces modifications, le compte rendu est approuvé.*

### **2) Élection du bureau de la CSS**

Mme LESOURD détaille la composition de le CSS fixée par l'arrêté préfectoral du 3 juillet 2018. Elle indique qu'un nouveau bureau doit être constitué.

M. RIVIERE (France Nature Environnement) se porte candidat pour le collège « riverains ».

M. CORTES (DREAL) suggère d'organiser une consultation par voie électronique du collège « riverains » pour recueillir éventuellement d'autres candidatures et valider le nom du représentant.

Mme LESOURD en convient.

### **3) Point d'informations – société Total Marketing Services**

La représentante de la société Total Marketing Services décrit les travaux de dépollution réalisés en 2018 sur le site de l'ancien dépôt d'Escalquens. Elle précise par ailleurs les modalités du suivi post-travaux. Outre l'analyse des risques résiduels en fin de travaux, un suivi de la qualité des eaux souterraines sera assuré pendant quatre ans et une demande d'institution de servitudes d'utilité

publique sera déposée. Enfin, le projet de réaménagement du site prévoit l'installation par Total Solar d'une ferme photovoltaïque au sol.

M. CORTES fait savoir que l'arrêté préfectoral de réhabilitation du site a fait l'objet d'une présentation au CODERST. À ce jour, le rapport de fin de travaux et l'analyse des risques résiduels à l'issue des travaux de réhabilitation sont encore en attente.

M. RIVIERE demande des précisions sur le suivi des eaux souterraines. Il s'enquiert également de la réglementation en matière de normes HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques) et des seuils établis sur le plan national et européen, ainsi qu'au niveau de l'OMS.

M. CORTES précise qu'il n'existe pas de seuils réglementaires. Des seuils de référence comparatifs sont utilisés, en fonction notamment de l'usage des eaux souterraines incriminées. Conformément à la doctrine ministérielle, les références françaises sont retenues lorsqu'elles existent. Dans le cas contraire, les références étrangères sont utilisées.

La représentante de la société Total Marketing Services apporte des précisions sur le suivi des eaux souterraines. Pour compléter le réseau piézométrique, quatre ouvrages ont été installés en avril pour vérifier la potentielle migration des pollutions pendant les travaux. Toutefois, les concentrations enregistrées ont révélé un marquage, plutôt qu'une véritable pollution aux hydrocarbures.

Mme LESOURD souhaite savoir quand le rapport de fin de travaux sera remis.

La représentante de la société Total Marketing Services précise qu'il sera transmis avant la fin de l'année.

Mme LESOURD s'enquiert du calendrier prévu pour l'installation de la centrale photovoltaïque.

La représentante de la société Total Marketing Services indique que l'appel d'offres de la commission de régulation de l'énergie est en cours.

#### **4) Bilan de l'activité 2017 – société GACHES CHIMIE**

Le représentant de la société Gaches Chimie présente les activités du groupe. Il évoque ensuite les efforts menés en matière de formation des personnels à la sécurité et à la connaissance des risques chimiques.

La représentante de la société Gaches Chimie détaille les actions engagées dans le domaine de la prévention des risques (7 audits internes et 10 audits clients). Elle rappelle en outre les points forts et les pistes d'amélioration mis en évidence lors de l'audit de suivi de la norme ISO 14001. À cet égard, les deux non-conformités mineures observées lors de l'audit ont été levées en janvier 2018.

Mme LESOURD souhaite savoir quels aspects étaient concernés par ces non-conformités.

La représentante de la société Gaches Chimie explique, s'agissant de la première non-conformité, que les audits internes réalisés n'intégraient pas suffisamment les processus et la partie système. Concernant la seconde non-conformité, le suivi réglementaire des textes applicables à la société n'avait pas pris en compte l'ensemble des exigences de l'arrêté préfectoral.

La représentante de la société Gaches Chimie évoque ensuite la norme ISO 45001 (norme SST) dont la mise en œuvre est à l'étude. Elle détaille également le plan d'action transmis en janvier 2018 à la DREAL.

Le représentant de la société Gaches Chimie ajoute qu'une discussion a été engagée avec la mairie d'Escalquens au sujet des travaux destinés à supprimer le passage à niveau.

La représentante de la société Gaches Chimie expose un point sur les mesures envisagées pour le traitement des rejets aqueux.

Le représentant de la société Gaches Chimie recense trois accidents avec arrêt de travail pour 2017.

Mme LESOURD s'enquiert de l'origine de ces accidents.

Le représentant de la société Gaches Chimie précise qu'ils concernaient des opérations de manutention. Il évoque ensuite les exercices réalisés et les actions engagées en matière de sûreté, avant de détailler les investissements programmés pour 2018.

#### **5) Point d'informations de l'inspection des installations classées et notamment présentation de l'instruction du 6 novembre 2017 relative à la sûreté dans les installations classées pour la protection de l'environnement**

Mme ROBIC (DREAL) observe qu'une non-conformité majeure a été relevée lors de l'inspection du 4 juillet 2017 (absence de détection incendie asservie aux dispositifs de refroidissement dans la zone des liquides inflammables). Cette non-conformité a fait l'objet d'un arrêté préfectoral de mise en demeure (21 juin 2018). Un délai de deux ans est prévu pour la mise en conformité, pour un montant compris entre 250 000 et 300 000 euros. L'inspection a également donné lieu à 11 non-conformités et 16 observations, pour lesquelles la société Gaches Chimie a transmis un plan d'action de mise en conformité.

Sur la partie instruction, l'étude de dangers arrive à son terme. Le projet d'arrêté préfectoral sera présenté au prochain CODERST (septembre 2018). Des précisions devront notamment être apportées dans l'étude de dangers sur certains scénarios (l'analyse d'un scénario de dispersion toxique fera appel à une tierce expertise). La société Gaches Chimie disposera de six mois pour répondre à ces demandes. Enfin, l'arrêté préfectoral actualisera également les prescriptions techniques relatives à la maîtrise des risques sur le site, ainsi que sa situation vis-à-vis de la directive Seveso 3 et de la création des rubriques 4000.

S'agissant des dossiers de porter à connaissance, la demande d'augmentation des capacités de stockage a reçu une suite favorable pour certains produits et défavorable, à ce jour, pour certains produits classés comburants.

M. RIVIERE demande quels sont les projets de la société en matière d'extension ou de développement de nouvelles activités.

Le représentant de la société Gaches Chimie indique qu'aucun autre projet n'est prévu dans ce domaine pour le site d'Escalquens.

Mme ROBIC présente ensuite l'instruction interministérielle du 6 novembre 2017 relative à la mise à disposition et aux conditions d'accès des informations potentiellement sensibles pouvant faciliter la commission d'actes de malveillance dans les installations classées pour la protection de l'environnement. Mme ROBIC indique que cette instruction hiérarchise les informations selon leur degré de sensibilité vis-à-vis de la sûreté (informations communicables, informations consultables, informations confidentielles). Le texte liste ensuite les documents pouvant contenir des données sensibles et précise, pour chacun des niveaux répertoriés, les modalités de communication ou de consultation.

## 6) Questions diverses

M. DE LAENDER (SIRACED PC) demande des précisions quant au renouvellement de la campagne d'information de la société Gaches Chimie à destination des riverains.

Le représentant de la société Gaches Chimie fait savoir qu'elle aura lieu prochainement.


M. Rivière souhaite que la DREAL lui transmette la liste des seuils de référence existant pour les HAP pour la qualité des eaux souterraines.

M. CORTES lui répond qu'il ne dispose pas d'une telle liste pré-établie, mais que ces informations sont disponibles sur internet.

*Post-réunion : dans le cas de Total Escalquens, les seuils de référence retenus pour les HAP sont ceux de l'arrêté ministériel du 11 janvier 2007 relatif à la qualité des eaux de consommation humaine, soit 0,1 µg/l pour les eaux potables et 1 µg/l pour les eaux brutes.*

*La séance est levée à 15 heures 40.*

Pour le préfet et par délégation,  
la directrice du service de la coordination des  
politiques publiques et de l'appui territorial

  
Anabel LESOURD

